

FORMATION CQP SN

« Certificat de Qualification Professionnelle Surveillant.e de nuit en secteur social, médico-sociale et sanitaire »

CQP de Niveau 3 RNCP36360

DATES ET LIEU DE LA FORMATION

La formation Surveillant(e) de nuit en secteur social dure 231 ou 245 heures selon les résultats de la phase de positionnement, elle est réalisée en discontinu :

<i>Positionnement</i>	25 et 26 septembre 2025
Formation à POLARIS site d'Isle	Dates des regroupements en centre de formation
	13 au 17 octobre 2025
	24 au 28 novembre 2025
	15 au 19 décembre 2025
	19 au 23 janvier 2026
	23 au 27 février 2026
	16 au 20 mars 2026
	20 au 24 avril 2026
<i>Certification</i>	1 ^{ère} quinzaine de mai 2026

***Inscription avant le 17 septembre 2025**

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Veiller à la sécurité des personnes et des biens
- Accompagner les personnes selon leur situation
- Participer l'équipe pluri-professionnelle afin d'assurer la continuité de l'accompagnement
- Travailler dans le contexte spécifique de la nuit en établissement social, médico-social et sanitaire en gérant les incidences sur les personnes accompagnées, le fonctionnement de l'organisation, sur votre mission et votre propre santé
- Obtenir la qualification de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) et le certificat EPI.

CONTENU DE LA FORMATION de 231 à 245 heures

Bloc 1 : Sécurité des personnes et des biens -56 heures dont 21h SST/EPI

Rôle et fonction du-de la surveillant-e de nuit quant à la sécurité des biens et des personnes
Sécurité des personnes et des biens

Bloc 2 : Accompagnement des personnes -77 heures

Rôle et fonction du-de la surveillant-e de nuit quant à l'accompagnement des personnes
Les problématiques des publics
Les fondements et les méthodes de l'accompagnement
Techniques permettant de répondre aux besoins d'hygiène et de confort

Bloc 3 : Participer à l'équipe pluri-professionnelle -49 heures

Le cadre institutionnel de la fonction
Le travail en équipe pluri-professionnelle / Le positionnement professionnel

Bloc 4 : Spécificités du travail de nuit en établissement social, médico-social et sanitaire -28 heures

Spécificité de l'exercice professionnel de nuit
Santé du/de la professionnel.le de nuit

Module d'Accompagnement méthodologique -21 h (+ 14h individualisables selon positionnement)

VALIDATION

Délivrance du Certificat de qualification professionnelle Surveillant.e de nuit par la CPNEFP du secteur des activités sanitaires, sociales et médico-sociales privé à but non lucratif

DISPENSES

- Pour les professionnels attestant de la qualification de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) datant de moins de 2 ans : 14 heures de dispense
- Pour les professionnels attestant du certificat EPI (utilisation des extincteurs, lutte contre le feu, évacuations en fonction des typologies de personnes) : 7 heures de dispense

Autres validations partielles automatiques (**voir dossier de pré-inscription - tableau des validations partielles automatiques**).

PRE-REQUIS / CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

- **L'accès au CQP pour les publics cibles (salariés du secteur)**

Les savoirs de base (Niveau 1) sont réputés acquis. En amont de l'entrée en formation, un positionnement est réalisé pour les publics cibles. Il ne constitue pas une sélection pour l'entrée en formation. Il permet d'adapter le parcours de la personne et notamment de lui proposer un accompagnement renforcé lorsqu'il rencontre des difficultés à l'écrit ou dans l'usage des outils informatiques. *Néanmoins, en cas de difficultés importantes identifiées par l'organisme de formation, pouvant empêcher le professionnel de suivre la formation, ou d'accéder à la certification, des formations complémentaires avant l'entrée en formation (remise à niveau, dispositif CleA...) pourront lui être recommandées, ainsi qu'à son employeur.*

- **L'accès au CQP des personnes qui ne connaissent ni l'emploi, ni le secteur**

Pour ces publics, l'entrée en formation est conditionnée au respect d'un certain nombre de prérequis :

- Avoir réalisé une période de découverte type **PMSMP** ou **disposer d'une expérience professionnelle de 10 jours minimum correspondant à l'emploi visé dans le secteur, et permettant de comprendre les conditions d'exercice de l'emploi, les attendus de l'emploi, de valider le projet.** Cette période/expérience est centrée majoritairement sur l'exercice de l'emploi de SN la nuit. Elle peut néanmoins prévoir un temps de découverte de l'environnement professionnel de jour. Les justificatifs (contrat de travail, bilan PMSMP, lettre de recommandation...) devront être produits à l'organisme de formation en charge du positionnement avant l'entrée en formation. Un avis de l'établissement ayant accueilli le candidat dans le cadre de la période de mise en situation professionnelle sera pris en compte dans le cadre de l'entretien de positionnement.
- Réaliser un positionnement

Le positionnement, réalisé avant l'entrée en formation, se compose :

- D'un test écrit réalisé au travers d'un formulaire permettant de s'assurer de l'acquisition des savoirs de base lecture/écriture.
- D'un test informatique permettant de vérifier l'acquisition des savoirs de base nécessaire à l'exercice du métier.
- D'un entretien de positionnement permettant de vérifier la pertinence et la faisabilité de la formation, au regard du projet de la personne et de sa motivation, et d'individualiser son parcours.

CONTACT

Par le site internet : www.polaris-formation.fr

Par courriel : c.valethou@polaris-formation.fr

Par courrier : POLARIS Formation, 2 rue du Buisson 87170 ISLE

Par téléphone : 05 55 34 34 34 / 05 55 01 74 91

CÔÛT DE LA FORMATION

Montant : 3118,50 € pour un parcours de 231H ou 3307,50 € pour un parcours de 245 h soit 13,50€/heure.

NOMBRE DE PLACES Limité à 16 stagiaires en parcours complet